

Le Petit Provençal

JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION NATIONALE

Mardi 11 Septembre 1917

RÉDACTION ET ADMINISTRATION:

75, rue de la Darse, 75

MARSEILLE

Téléph. : Direction 2-90 - Rédaction 2-72, 33-50

Bureaux à Paris : 10, rue de la Boissière

42^e ANNÉE - 10 cent. - N° 14.828

LES ANNONCES SONT REÇUES :
A MARSEILLE : Chez M. G. ALLAUD,
rue Pavillon, 31 et dans nos bureaux ;
A PARIS : à l'Agence Havas, place
de la Bourse, 8.
ABONNEMENTS :
B.-du-Rh. et départ. 3 mois 6 mois 1 an
mensuels limitrophes. 8 fr. 15 fr. 28 fr.
France et Colonies. 9 fr. 17 fr. 32 fr.
Étranger. 12 fr. 22 fr. 40 fr.
Les abonnements partent du 1^{er}
et du 16 de chaque mois

Le Gouvernement de demain

La solution de la crise ministérielle ne se réalise pas aussi facilement qu'on l'avait cru ou du moins aussi facilement que l'avait espéré le chef du gouvernement démissionnaire, M. Ribot, il est vrai, avait remis sa combinaison sur pied grâce à un de ces replâtrages auxquels nous sommes habitués depuis trois ans. Mais la combinaison s'est écroulée avant même d'avoir vu le jour de l'officiel et M. Ribot, découragé, a abandonné la partie. A l'heure où nous écrivons ces lignes, c'est M. Painlevé qui semble devoir recueillir la succession : nous savons bien qu'il sera plus heureux que son président du Conseil de la veille.

Quel que soit l'homme qui réussira à former le Cabinet de demain, il est évident en tout cas qu'il ne pourra faire œuvre utile et œuvre viable que s'il est vraiment pénétré des impérieuses nécessités de l'heure présente. La démocratie française est en droit d'attendre que, après trop d'essais médiocres et infructueux, on se décide enfin à lui donner un gouvernement qui soit à la fois un gouvernement de guerre et un gouvernement qui, tout en conservant le caractère d'union nationale indispensable, n'oublie pas cependant que nous vivons en République. Tout ministère qui ne remplirait pas cette double condition serait d'avance voué à une existence précaire et humilée.

Qu'est-ce qu'un gouvernement de guerre ? C'est un gouvernement qui est résolu à mettre toutes les activités et toutes les énergies de la nation au service de la défense nationale. Il doit posséder, non pas seulement la compétence et la clairvoyance, mais aussi et surtout la volonté d'agir. Or cette dernière qualité a malheureusement fait défaut aux ministères qui se sont succédés au pouvoir depuis août 1914 jusqu'à aujourd'hui et qui d'ailleurs, comme nous l'avons souvent fait remarquer, n'ont eu que de successives rééditions à peine revues et corrigées d'un même gouvernement. Aucun de ces ministères n'a su affirmer l'énergie voulue pour se décider et pour agir comme on doit se décider et agir en temps de guerre, c'est-à-dire nettement et fermement.

Si l'on tient à aboutir, il est nécessaire de vouloir ce que l'on veut et en même temps de vouloir les moyens de ce que l'on veut. La plupart des ministères que nous avons vus à l'œuvre depuis trois ans donnaient en général l'impression qu'ils ne savaient pas ce qu'ils voulaient. Et quand par hasard ils le savaient ou se figuraient le savoir, ils apparaissaient comme incapables de traduire leurs décisions en actes. Aussi perdait-ils le meilleur de leur temps à pérorer à tort et à travers, à titonner, à tergiverser alors qu'il eût fallu faire preuve d'une fermeté énergique pour mener avec le plus de vigueur possible la conduite de la guerre, pour mettre en œuvre toutes les ressources du pays, pour intensifier la production, etc.

Il y a à la quelque chose de plus grave qu'un défaut de méthode : un vice profond et gravement préjudiciable aux intérêts les plus précieux de la patrie, car il est certain que la guerre aurait été plus courte si elle avait été mieux conduite. Le premier devoir du nouveau gouvernement sera donc d'en finir avec ce déplorable système et de nous apporter une nouvelle politique qui soit enfin une politique de guerre dans toute l'acceptation du mot.

Mais ce nouveau gouvernement aura en outre le devoir d'être un gouvernement républicain, c'est-à-dire, — car on comprend bien que tous les ministères qui ont été à la tête de ce pays ont été loyaux dans la tradition démocratique du régime.

Certes, nous n'oublions pas l'union sacrée et nous sommes de ceux qui se font scrupule de rester indifféremment fidèles à ce pacte national même à certaines heures où l'attitude de certains adversaires de la République nous rendait la tâche bien difficile. Nous sommes de ceux qui ont proclamé dès les premiers jours de la lutte qu'il ne devait plus y avoir de partis dans la France en guerre. Mais nous ne voulons pas que les républicains soient plus longtemps dupes de l'union sacrée.

On sait que, dans certains milieux où la démocratie n'est pas en odeur de sainteté, on n'a pas toujours renoncé à l'esprit de parti. Si les républicains ont désarmé, les réactionnaires n'ont pas partout suivi leur exemple. D'abord timidement, puis avec une ardeur et une audace sans cesse grandissantes, ces derniers ont recommencé leur propagande politique, leurs campagnes de violences, de calomnies et d'outrages contre la démocratie. Exploitant sans pitié la réserve et le silence patriotique de ce qui reste de presse républicaine en France, les réactionnaires se sont remis à leur triste besogne de jadis.

Depuis quelque temps, nous voyons régulièrement à l'œuvre ces partis ou ces clans qui détestent toujours la République et dont quelques-uns poussent la haine du régime jusqu'à une sorte de démence épileptique. Une fois de plus, les pires adversaires de la République affichent la prétention de parler et d'agir en maîtres à la faveur de la guerre, en attendant que, toujours à la faveur de la guerre, ils trouvent une occasion de houleuler et d'abattre jusqu'à cette humble façade républicaine qui subsiste

encore. Il y a là un danger que nous ne voulons pas exagérer, mais sur lequel il serait toutefois imprudent de continuer à fermer les yeux.

Les réactionnaires militants ne constituent sans doute qu'une petite minorité en France et cette petite minorité serait désiroirement impuissante en face d'un parti républicain en éveil. Cependant, comme on les laisse maîtres du terrain et comme les complaisances des gouvernants à leur égard ajoutent à leurs moyens d'action, ils se trouvent encouragés à aller chaque jour un peu plus loin. Il est temps de s'arrêter dans cette voie.

Nous estimons que l'heure est venue de leur faire entendre que c'en est assez profonde et, même que c'en est trop. Nous considérons que le devoir du gouvernement de la République est de mettre le hold à ces entreprises antirépublicaines au lieu d'avoir l'air de les favoriser, voire de les encourager. Et pour nous résumer, nous sommes convaincus que la démocratie ne reconnaîtra pour sien qu'un ministère prêt à unir véritablement dans une même sollicitude profonde et éclairée, dans une même affection agissante, ces deux glorieuses réalités : la France et la République.

CAMILLE FERDY.

PROPOS DE GUERRE

Revolveriana

La chasse est ouverte. Voici le « tableau » de la semaine :

Mardi soir, rue Lanterneuse : des consommateurs tirent trois coups de revolver sur un patron de bar.

Nuit de jeudi, rue Sainte : des cambrioleurs surpris tirent sur les agents.

Nuit de samedi, rue Ventomay : fusillade entre apaches.

Même nuit, boulevard Dogmignier : un monsieur, sortant du cinéma, essuie six coups de revolver.

Même nuit, à la Madrague : des cambrioleurs tirent sur une dame dans la villa qui lui sert d'habitation.

Nuit de dimanche, angle rue Saint-Ferréol et rue de la Darse : un passant reçoit quatre balles dans le corps.

Même nuit, boulevard de la Major : un navigateur reçoit une balle dans le ventre.

Même nuit, rue Nationale : fusillade entre apaches.

Je n'aurais pas la candeur de m'étonner d'une telle situation ; c'est la destinée de Marseille de subir le régime continu du revolver ; mais je poserais une toute petite question : Comment se fait-il qu'on puisse se procurer si facilement des balles de revolver, alors qu'il est impossible d'avoir sans autorisation un kilo de sucre ou un litre d'essence ?

Par la même occasion, je me permets de demander à notre commissaire central, qui est un homme extrêmement aimable, s'il n'entrevoit aucun moyen de mettre l'honnête citoyen à l'abri de la pistoletade nocturne. Il nous répondra que les honnêtes gens n'ont qu'à s'enfermer chez eux après le coucher du soleil.

Mais je lui ferais respectueusement remarquer qu'il serait injuste de punir les honnêtes gens de leur bonne conduite en les obligeant à se calfeutrer, alors que les apaches demeureraient maîtres de la rue.

ANDRÉ NEGIS

L'Huile d'Olive

UNE PLUIE BIENFAISANTE

La récolte des fruits de l'olivier, qui s'annonce des plus fructueuses, en cette fin d'année, menaçait de s'évanouir sous forme de coulage — terme consacré — si la sécheresse avait persisté. La pluie survenue jeudi pour maintenir le coût de l'existence dans des limites raisonnables. On a prévenu de laisser le champ libre à la spéculation. Elle ne s'était jamais développée avec autant d'ampleur.

C'est au manque de clairvoyance, d'énergie des gouvernants que la situation actuelle est due. Elle devient de plus en plus menaçante. Une preuve de ce défaut de décision rapide, indispensable en temps de crise aiguë a été fournie, au milieu de tant d'autres, par les restrictions apportées dans l'introduction des huiles d'olive de Tunisie.

Jamais la récolte n'avait été plus belle. Elle avait dépassé cinquante millions de kilos. Il semblait donc tout naturel, tout simple, d'importer de la Résidence tunisienne une trentaine de millions de kilos au moins d'huile d'olive dans la Métropole. Le bon sens commandait d'agir ainsi afin d'empêcher toute hausse exagérée. Malheureusement, le bon sens, qualité essentiellement française, parait fuir les sphères ministérielles.

Qu'a-t-on fait ? Les importations ont été limitées au commencement de 1917, d'abord à 5 millions de kilos, puis à 10 millions, à la condition, pour l'acheteur, de verser dix pour cent de cautionnement, d'affrêter les navires devant transporter, en France, la quantité d'huile achetée en terre africaine.

Seuls, les commerçants très fortunés ont pu souscrire aux clauses d'un pareil contrat. Il en est résulté que la spéculation a seule profité des arrivages de l'huile tunisienne. Tandis que cette huile se vendait, dans la Résidence, à 26 sous le kilo, au détail, elle atteignait actuellement le prix de 3 fr. 50, en gros, en France.

Que l'on suppose, au contraire, une importation de 30 millions de kilos ordonnée par l'Etat, avec droit de réquisition ainsi que de taxation, la livraison aux consommateurs n'est pas dépassée le taux de 30 sous le litre. Faut-il commenter les conditions imposées aux importateurs qui en ont bénéficié ?

Ce ne sont pas les 5 millions de kilos nouvellement importés qui modifieront la

situation. Les prix resteront élevés malgré les pluies qui assurent une récolte exceptionnelle, en Provence, de l'huile d'olive. Ce sont les hommes qui ont spéculé qui devraient contenir l'Europe en armes, punir impitoyablement les exploitateurs de la misère publique ? Ils ont vécu !

PIERRE ROUX.

Le Kaiser et le Tsar

Les révélations du « New-York Herald »

Londres, 10 Septembre.

D'après une dépêche de New-York, la correspondance entre le Kaiser et le Tsar publiée par le Herald, continue à provoquer une grande émotion aux Etats-Unis où l'on est d'avis qu'elle vient d'apporter un puissant argument en faveur de la note de M. Wilson, en réponse aux propositions du Tsar.

M. Russell, membre socialiste de la mission Root, qui vient de rentrer de Russie, affirme l'authenticité de ces dépêches ; j'en ai entendu parler en Russie, dit-il. Il existe d'autres dépêches et d'autres lettres se rapportant à des offres de services faites au Tsar pendant les difficultés intérieures qui se sont produites en Russie à la suite de la

guerre de Manchourie. J'espère que les dépêches publiées par le Herald seront bientôt entre les mains de tous les hommes, de tous les femmes, de tous les enfants de ce pays, parce qu'elles montrent que le Kaiser est un grand consommateur de la guerre, et qu'il est fantastique de supposer que l'Angleterre dans de telles conditions, que l'Angleterre pour toujours, C'est une race d'êtres amoureux.

De Copenhague, on annonce que ces révélations n'ont surpris personne en Danemark, car tout le monde savait que pendant et depuis la guerre russo-japonaise, l'Allemagne a continuellement essayé d'établir une entente continentale, dans laquelle elle voulait faire entrer le Danemark.

A Londres, sur le même sujet, lord Robert Cecil, répondant à une imputation des journaux allemands, prétendant que le Kaiser a agi de la sorte pour s'opposer aux intrigues de l'Angleterre contre la paix de l'Europe a dit : « Il est fantastique de supposer que la politique britannique ait jamais tendu à une agression en Europe. »

Au début de la guerre nous avions une armée de 100.000 hommes seulement, et chaque soldat qui partait pour le front avait un équipement complet. Nous n'avons jamais envisagé une expédition de cette importance. Prétendre dans de telles conditions, que l'Angleterre intriguait contre la paix est une absurdité. »

LA CRISE MINISTÉRIELLE

M. Painlevé formera-t-il le nouveau Cabinet ?

Le refus des socialistes d'accorder leur concours à M. Ribot

Paris, 10 Septembre.

Les événements prochains montreront que les socialistes ont de mieux en mieux des conditions à leur collaboration au gouvernement. Ces conditions ne procédaient pas d'un esprit égoïste de parti. M. Ribot a eu raison de ne pas persister à faire un Cabinet quand il a vu que les concours d'Albert Thomas lui faisaient défaut.

Il serait malvenu de juger la combinaison qu'il allait scier de justifier les appréhensions du parti socialiste. M. Ribot, avec un sens si profond des situations, la combinaison comprise quand il a insisté en notifiant un échec aux représentants de la presse sur le passage de son programme visant la répression rapide et énergique des crimes contre la patrie. Il y a là une nécessité qui se dresse devant le gouvernement de demain avec la force inextinguible de l'arrêt du sphinx.

Il faut en finir avec les scandales. Il faut débarrasser la place, y porter le fer rouge d'une main qui ne tremble pas. Il ne s'agit pas de faire des compromis, et de laisser à la discrétion des autres, les crimes de ce genre. Il faut un gouvernement d'hommes dignes de ce nom. Il faut un gouvernement qui ait la confiance. Il ne l'aura que s'il mérité, et il ne le méritera que s'il se montre fort et sûr. Il faut que les Boches du dedans comme ceux des Boches du dehors.

M. Painlevé peut être l'homme de la situation, mais qu'il prenne garde de ne pas se laisser aller à l'erreur qui consisterait, pour donner satisfaction à tous les groupes, de faire un Cabinet d'administration, ou d'un Comité de salut public. — M. R.

M. Ribot et les délégués socialistes

Paris, 10 Septembre.

Le Gaulois rend compte en ces termes, de l'entretien de M. Ribot avec les délégués socialistes.

Assistés en présence de M. Ribot, M. Renaudal, tenant la parole, exposait nettement qu'il ne pouvait pas possible aux délégués, régulièrement mandatés par leur groupe, d'apporter leur concours au nouveau Cabinet. M. Renaudal faisait observer que la démission collective du Cabinet Ribot, devait nécessairement, dans les circonstances présentes, impliquer la constitution d'un Cabinet entièrement nouveau ; or, comme il était évident que le Cabinet Ribot, simplement remanié, que d'autre part, la plupart des ministères d'ici conserveraient leurs portefeuilles dans la composition projetée, le groupe estimait que le Cabinet Ribot, ainsi replâtré, ne serait qu'une ligne fidèle du Cabinet démissionnaire et poursuivrait par conséquent la même politique et les mêmes engagements.

M. Renaudal ajoutait que les délégués socialistes, investis d'un mandat impératif du groupe, qui exigeait des garanties telles qu'une conduite plus vigoureuse de la guerre, une action démocratique plus hardie, une politique de défense nationale en même temps que de défense républicaine, considéraient que la nouvelle combinaison ne donnait pas ces garanties, et que, dans ces conditions, ils ne pouvaient lui donner leur concours.

Mais, dit alors M. Ribot, que voulez-vous ? — Ce n'est pas à nous de le désigner, répondit M. Veber.

En bien alors, ajouta M. Ribot, précisez donc vos conditions.

— Nous les posons et nous les précisons, intervint M. Renaudal, quand nous serons en présence d'un Cabinet entièrement nouveau.

M. Ribot prit acte de ces déclarations, puis comme il insistait auprès de M. Thomas pour l'amener à conserver le ministère de l'Armement, le ministre socialiste lui déclara qu'il ne pouvait continuer à lui donner sa collaboration, en raison de l'engagement formel pris par lui devant son groupe, dont il ne devait pas respecter les décisions.

C'est bien, messieurs, dit alors M. Ribot, prenez vos responsabilités, moi je vais prendre sur moi ces mots, les délégués se retirèrent.

M. Painlevé serait chargé de former le nouveau Cabinet

Paris, 10 Septembre.

M. Ribot a reçu à onze heures, à la présidence, les Journalistes parlementaires, et leur a exposé dans quel sentiment il s'était efforcé de mener à bien le mandat que lui avait confié le président de la République. Il a exposé quelles étaient les principales lignes du programme du cabinet qu'il se proposait de constituer.

Le programme du futur cabinet devait déclarer notamment à ce sujet que le ministère appliquerait le plus rapidement possible les sanctions judiciaires à tous les faits criminels qui sont actuellement poursuivis, que rien ne serait négligé pour découvrir les auteurs des menées contre la défense nationale, que le ministère ne se laisserait arrêter par aucune considération de personnes, que la guerre serait conduite avec toute l'énergie nécessaire, sans toucher à aucune liberté, à condition que leur exercice ne se confonde pas avec la propagande qui tend à démorceler le pays. M. Ribot avait la conviction que M. Bienvenu Martin aurait mené à bien cette tâche.

M. Ribot s'était adressé à M. Tournon, secrétaire du Ministre, pour le ministère du Ravitaillement. M. Tournon avait cru devoir réserver sa liberté pour discuter la loi sur les dommages de guerre. M. Maurice Long, député de la Drôme, avait alors été désigné pour le ministère de l'Armement. M. Ribot, député, devait aller au Travail. M. L. Klotz était chargé du nouveau ministère pour la reconstitution du pays, particulièrement dans les provinces envahies.

l'aillement. M. Tournon avait cru devoir réserver son concours, par ce qu'il entendait conserver sa liberté pour discuter la loi sur les dommages de guerre. M. Maurice Long, député de la Drôme, avait alors été désigné pour le ministère de l'Armement. M. Ribot, député, devait aller au Travail. M. L. Klotz était chargé du nouveau ministère pour la reconstitution du pays, particulièrement dans les provinces envahies.

Il s'agissait en un mot de préparer la solution de tous les problèmes d'après guerre. L'Instruction Publique avait été offerte à M. Ribot, qui n'aurait pas accepté ce portefeuille. Celui des Colonies devait être donné à M. Raoul Péret.

Tous les collaborateurs que M. Ribot avait réunis autour de lui, le programme de son cabinet, et les conditions dans lesquelles nous avons indiqué plus haut l'esprit.

Paris, 10 Septembre.

M. le président de la République a reçu ce matin M. Ribot, avec lequel il s'est entretenu de la situation. Il a ensuite fait prier M. Dubsch, président du Sénat, et M. Deschanel, président de la Chambre des députés, de venir conférer avec lui.

Paris, 10 Septembre.

Après avoir successivement conféré, de dix heures à onze heures et demie, avec le président du Sénat et le président de la Chambre, le président de la République a fait appeler M. Painlevé, ministre de la Guerre, et avec lui il a proposé la mission de former le Cabinet de demain.

M. Painlevé a réservé jusqu'à ce soir sa réponse définitive.

L'impression est à l'heure actuelle, c'est-à-dire, au début de la journée, que M. Painlevé et M. Albert Thomas restent l'axe de toute combinaison politique viable. Il est vraisemblable que M. Painlevé gardera la Guerre avec le président du Conseil. M. Albert Thomas prendra peut-être des Finances, laissant à M. Loucheur le ministère de l'Armement. Les deux départements de la Justice et de l'Intérieur, les deux départements les plus importants occupés par MM. Bienvenu Martin et Steeg, à moins que la rentrée de M. Barthou ne le désigne au poste de Garde des Sceaux.

Le Sous-Marin allemand interné à Cadix

Cadix, 10 (Fictif).

Le sous-marin allemand entré hier matin dans le port, remorqué par le torpilleur U-161, par suite du manque d'huile lubrifiante, est le U-293.

Cadix, 10 Septembre.

Le sous-marin allemand U-293, qui a été interné hier à l'arsenal de Carraca déplace 600 tonnes et a un équipage de trente hommes.

L'autorité maritime a donné un ordre défendant de s'approcher du sous-marin. Le commandant de l'U-293, lieutenant de vaisseau von Mellenth, et le lieutenant espagnol Barreda ont été interrogés. Les autorités allemandes ont répondu qu'ils attendaient le consul d'Allemagne, M. Winther, et les autorités maritimes de Cadix.

Le commandant du sous-marin, âgé de 26 ans, est décoré de la croix de fer. Les autorités espagnoles ont visité le sous-marin, qui, du même type que le U-53, est peint en couleur plomb, restera interné jusqu'à la fin de la guerre.

1.136^e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 10 Septembre.

Le gouvernement fait, à 14 heures, le communiqué officiel suivant :

En Champagne et en Argonne, des coups de main heureux sur les tranchées allemandes nous ont permis de ramener du matériel et des prisonniers.

Sur les deux rives de la Meuse, la lutte d'artillerie s'est poursuivie toute la nuit avec violence.

Nous avons complété nos succès du 8 dans le secteur bois des Fosses-bois de Caurières, réduit des foyers de résistance et fait de nouveaux prisonniers.

LA GUERRE

L'échec allemand à Verdun

L'ACTIVITÉ SUR LE FRONT BRITANNIQUE

Londres, 10 Septembre.

Le ministre de la Guerre annonce que tous les officiers, sous-officiers et soldats du corps expéditionnaire, ainsi que la division des fusiliers marins britanniques ayant participé à la première et à la plus critique phase de la guerre, soit jusqu'à la première bataille d'Ypres, seront tous décorés.

parce que le gouvernement allemand n'est ni disposé ni à convertir ni à dévaluer ses buts de guerre. »

SUR NOTRE FRONT

La Bataille de Verdun

Une lutte acharnée à la cote 344. Les Allemands repoussés avec de lourdes pertes.

Paris, 10 Septembre.

La bataille est redevenue très violente sur la rive droite de la Meuse. Les Allemands ont fait, au cours de ces dernières 24 heures, des efforts désespérés pour nous ravir les positions conquises hier nos troupes dans le secteur bois des Fosses-bois des Caurières.

Leurs tentatives furent particulièrement acharnées à la cote 344. Ils ont essayé d'aborder après un bombardement préparatoire extrêmement violent. La lutte présente

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 10 Septembre.

En visitant Riga, c'est Pétrougrad que les Allemands voulaient atteindre. Les étapes qu'ils semblent s'être fixées sont : le nord de la Livonie et l'Esthonie, Pernov, l'archipel d'Ågo, Åsel, Port-Baltique, l'entrée du golfe de Finlande et Revel. S'ils venaient à s'emparer de cet arsenal, leur flotte ne tarderait pas à menacer Cronstadt. On sait, en effet, que la flotte allemande se



NOTRE AVANCE AU NORD DE VERDUN

prépare à opérer activement sur le flanc droit et en arrière des forces russes et c'est ce qui rend si précieuse la prise de Pétrougrad et de la région industrielle qui l'entoure et qui est menacée d'une irréparable destruction. Si nos alliés ne veulent pas en laisser aux mains des Allemands les nombreuses usines de guerre, ce qui serait pire, c'est évidemment en vue de parer à la progression des armées allemandes appuyées par la flotte du Kaiser. Les Russes organisent la résistance sur les routes de Livonie où les Allemands massent de grandes forces.

Sur le front italien, au nord-est de Gorizia, l'offensive italienne ininterrompue. La résistance de l'ennemi s'est accrue du fait de l'arrivée de plusieurs divisions d'infanterie et d'un certain nombre de batteries lourdes prélevées sur le front russe. S'ils restent plus difficile la tâche de nos alliés italiens, ces prélèvements effectués sur le front de Moldavie allègent celle des Russes-Roumains.

Pour nous, nous avons complété nos succès annoncés hier dans le secteur du bois des Fosses et du bois des Caurières. Ils avaient coûté particulièrement cher aux ennemis. Les Anglais ont réussi un coup de main du côté de Loos et déjoué les tentatives de l'ennemi.

MARIUS RICHARD

L'Espagne obtient la libre Circulation des Navires-Hôpitaux

Madrid, 10 Septembre.

Le roi a obtenu des gouvernements belgiques un accord permettant la libre circulation des navires hôpitaux français et anglais dans la Méditerranée, l'Atlantique, jusque dans la Manche.

Alphonse XIII s'occupe maintenant de faire étendre à l'Italie les mêmes avantages.

L'intervention du Japon est prochaine

New-York, 10 Septembre.

Le correspondant du World, à Washington, qui est habituellement bien informé, résume dans son journal, qu'il se pourrait que le Japon se décide à envoyer une force armée sur le front russe, au printemps prochain, si les conditions l'exigeaient.

Les Alliés et les Etats-Unis observent, encore, dans l'attente de cette question, une attitude expectative.

Dans quelques milieux officieux, on suggère l'idée d'une expédition de forces japonaises, aussi bien sur le front oriental que sur les autres théâtres de la guerre.

Les Autrichiens et la Paix

Amsterdam, 10 Septembre.

Le correspondant de la Hamburger Nachrichten à Vienne, dans un violent article contre l'activité renouvelée des pacifistes austro-hongrois, parle d'un courant politique influent, qui a l'illusion de terminer la guerre.

Le correspondant se réfère à l'article du professeur Lammasch, dans la Neue Freie Presse, attaquant M. Michaelis et suggérant à l'Autriche-Hongrie d'exercer son influence, afin de procurer à ses alliés, une association pour le règlement pacifique des conflits internationaux, et pour la limitation des armements.

Le correspondant se réfère également à l'article de Don Udo Montags Zeitung de Vienne, se plaignant de la lenteur apportée à l'exécution des réformes démocratiques de l'Allemagne, qui empêche la conclusion de la paix, et demande pourquoi le chancelier n'a pas déclaré que la Belgique restera libre et indépendante. La Zeit, de Vienne, que le correspondant cite également dit : « Aucune perspective de paix n'existe, »

Les Suggestions de Paix

L'Allemagne doit renoncer à la Belgique. — Une nouvelle opinion de la grande presse allemande.

Paris, 10 Septembre.

Sous la pression de l'opinion publique allemande, lasse de la guerre, et de celle du monde civilisé tout entier, outre des procédés des tentons, le Kaiser semble sur le point de battre en retraite et de vouloir faire au sujet du royaume de Belgique, des concessions qu'avant la réponse du président Wilson à la note pontificale, il jugeait encore incompatibles avec sa dignité de protégé du vieux bon Dieu.

La Gazette de Francfort, l'organe politique peut-être le plus influent de l'empire, nous laisse prévoir ce qui sera la réponse des écrits centraux au message papal lorsqu'il eût écrit :

Nous avons demandé que le chancelier fit connaître de manière complète ses intentions sur la Belgique. C'est encore notre avis aujourd'hui. Il est absolument nécessaire que le docteur Michaelis déclare que l'Allemagne est décidée à renoncer à la Belgique et la réponse à la note pontificale est une bonne occasion pour cela.

Dans la résolution du Reichstag, nous ne renoncions à rien. Notre intégrité territoriale, notre liberté et notre libre développement sont les seuls buts qu'elle mentionne. Le peuple allemand ne cherche pas des conquêtes particulières de qui veut, c'est que la force qu'il a montrée au monde, les armes à la main, il pousse l'employeur dans la lutte économique et il se réserve de s'occuper paisiblement de son degré de culture intellectuelle et politique.

De son côté, l'Augsburger D.M. Postzeitung, journal catholique bavarois, qui jusqu'ici avait affiché des tendances nettement annexionnistes, dit :

Il est maintenant plus nécessaire que jamais de déclarer honnêtement et sans réserve que le peuple allemand n'a aucune idée d'opprimer la Belgi-

La Bataille des Flandres

Communiqué officiel anglais

10 Septembre.

En dépit des combats à la grenade, menés par les Allemands sur notre nouveau front, nous avons, pendant la nuit, consolidé les positions conquises par nous hier au sud-est d'Ypercourt.

La nuit dernière, un coup de main ennemi a été repoussé à l'est de Loos.

Les reconnaissances allemandes ont été repoussées

LA GUERRE EN ORIENT

Les Suites d'un Torpillage

Un colonel poursuivi pour coups et blessures est acquitté à l'unanimité

Séance extraordinaire, hier, au Conseil de guerre de la 15e région, devant lequel — fait absolument exceptionnel — était déféré un officier supérieur de l'armée, colonel commandant de la Légion d'honneur, inculpé de coups et blessures, le colonel Frigougnon, du 8e colonial.

En raison même du grade élevé de celui qui était l'objet de ces poursuites, le Conseil ne comprenait que des généraux ou des colonels. Il était composé de la façon suivante :

MM. le général de division Fillet, adjoint au commandant de la 15e région, président ; Juges : les généraux de brigade Schmitz, commandant en chef, et de division de Toulon, commandant la subdivision de Nîmes ; Chancelier, commandant celle de Toulon ; et Palliard, gouverneur de Marseille ; le colonel Lutz, commandant l'arrondissement de la Place de Marseille ; Caruel, président de la Commission du contrôle télégraphique de la Place ; le colonel Cavatte, commandant le génie à Marseille.

Le siège du commissaire du gouvernement était occupé par M. le colonel Costes, commandant la subdivision de Digne, assisté de M. le commandant de division Durand, du gouvernement, titulaire auprès du Conseil de guerre de la 15e région.

Au banc de la défense, M. Bergasse, bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Marseille.

Disons tout de suite que les faits qui avaient eu pour conséquence de faire comparaître devant le Conseil de guerre le colonel Frigougnon, étaient loin de porter atteinte, soit à son honneur, soit à sa considération.

A bord du Magellan qui, on se le rappelle, fut torpillé le 11 décembre dernier, se trouvait M. le colonel Frigougnon. Celui-ci avait donné son grade, avait été désigné pour être commandant du torpilleur, et avait été nommé à la traversée. En cas de sinistre, en cas de torpillage, il appartenait au colonel de veiller au bon ordre, à l'exécution des mesures prescrites. Or, tout ce que le colonel Frigougnon, en l'occurrence, avait fait, c'était d'empêcher que les canots qui ne leur étaient pas destinés, le colonel s'interposa et menaça les égarés de ne faire feu qu'après avoir vu le colonel Frigougnon, qui avait été blessé aux jambes et aux enfants. Voyant que ses paroles étaient impuissantes à rétablir l'ordre, le colonel fit usage de son revolver. Mais, au lieu d'atteindre, par inadvertance, un passager étranger à la bagarre, M. Antoine Tanti, employé de commerce.

Devant le Conseil de guerre, le colonel Frigougnon, dont la malheureuse victime, la distinction de parole sont unanimement remarquées, fut non sans douleur accusé d'avoir commis un acte ayant entraîné la mort d'un homme et de l'infirmité d'un autre. On exprima le regret d'avoir blessé un passager qui n'en pouvait mais, le prévenu déclara qu'il n'agissait que pour le salut de ses compagnons, son acte ayant d'ailleurs été justifié par le fait que le torpilleur avait été gravement atteint et que le bon ordre et la discipline devaient être maintenues.

Après les débats des témoins, M. le commissaire du gouvernement, dans un réquisitoire précis, laisse au Conseil le soin d'apprécier si les faits qui sont soumis à sa juridiction méritent une sanction. Puis, ayant dit que les faits, en l'espèce, ne justifiaient pas l'application de l'honorable colonel.

Quelques minutes de délibération suffirent. Le Conseil revint en rapportant un jugement négatif sur toutes les questions.

En conséquence, le colonel Frigougnon est acquitté à l'unanimité. — Ch. V.

Marseille et la Guerre

Morts au champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie, nous avons à citer aujourd'hui les noms :

De M. Etienne Penne, sergent au 163e d'infanterie, décoré de la Croix de Guerre, tué à l'ennemi, le 11 août 1917, dans sa 22e année.

De M. René Imbert, de Salon, chef d'escadron, chevalier de la Légion d'honneur, tué à l'ennemi le 5 septembre 1917, à l'âge de 40 ans.

La Petit Provençal prend part à l'affliction des familles si cruellement éprouvées et les prie d'agréer ses bien vives condoléances.

L'anniversaire de la Narne

On nous communique :

L'Amicale des Réformés n° 1 remercie bien vivement tous ceux qui ont contribué au succès de la manifestation patriotique de dimanche, élargie et enrichie de toutes les forces militaires et civiles qui ont bien voulu y assister et s'y faire représenter, les sociétés patriotiques qui ont répondu à son appel, la presse, les journaux, le cours Saint-Louis, la population de Marseille tout entière.

D'être part, pour couper court à un bruit tendancieux, l'Amicale informe les autorités et le public que la manifestation n'a eu aucun caractère de manifestation et que les sociétés locales y assistent.

Pour les mobilisables grecs

Le Consul général de Grèce, à Marseille, porte à la connaissance des intéressés que :

A. — Conformément au décret royal du 4 août 1917 sont appelés à servir :

1° Les classes 1916 et 1917, années de naissance 1896 et 1897 ;

2° Les inscrits et déserteurs originaires de Macédoine et Cyclades, appartenant aux classes déjà mobilisées ;

3° Les naturalisés Hellènes jusqu'au mois de juin 1917 ;

B. — Conformément au décret royal du 8 août 1917 sont appelés aux armes :

1° Les non exercés et ceux qui ont fait un service de moins de trois mois, nés de 1884-1885 et compris, originaires de Macédoine, de Grèce, de Bulgarie, de Roumanie, de Serbie, de Yougoslavie, de Roumélie, de Thrace, de Crète, de Chypre, de l'île de Thénos, nés des années 1884-1885 ;

2° Les originaires de l'Empire ottoman et de l'Empire perse, nés des années 1884-1885 et compris, nés des années 1884-1885 ;

3° Les naturalisés Hellènes avant 1915, inscrits dans les registres matriciels des années 1884-1885 et compris ceux qui n'ont pas fait de service militaire ou qui ont fait un service moins de trois mois ;

4° Les sous-officiers (sergents et sergents-majors) appartenant aux classes 1896 et 1897, nés de 1874-1875 ;

5° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés de 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

6° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

7° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

8° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

9° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

10° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

11° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

12° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

13° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

14° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

15° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

16° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

17° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

18° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

19° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

20° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

21° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

22° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

23° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

24° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

25° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

26° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

27° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

28° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

29° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

30° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

31° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

32° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

33° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

34° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

35° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

36° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

37° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

38° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

39° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

40° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

41° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

42° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

43° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

44° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

45° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

46° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

47° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

48° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

49° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

50° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

51° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

52° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

53° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

54° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

55° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

56° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

57° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

58° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

59° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

60° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

61° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

62° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

63° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

64° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

65° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

66° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

67° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

68° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

69° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

70° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

71° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

72° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

73° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

74° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

75° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

76° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

77° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

78° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

79° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

80° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

81° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

82° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

83° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

84° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

85° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

86° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

87° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

88° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

89° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

90° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

91° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

92° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

93° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

94° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

95° Les sous-officiers appartenant aux classes déjà mobilisées, nés des années 1874-1875 et compris, nés des années 1874-1875 ;

DERNIERS REPÊCHES DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

LA GUERRE EN ORIENT

Sur le Front de Macédoine

Communiqué français

Paris, 10 Septembre.

Communiqué officiel de l'armée d'Orient du 9 septembre :

Activité moyenne de l'artillerie sur l'ensemble du front. L'ennemi a bombardé violemment les positions russes entre les lacs de Prespa et de Maliak, nos détachements ont franchi le Devoli, dans la journée du 8, et ont capturé une trentaine de prisonniers.

A l'ouest du lac de Maliak, nos détachements ont franchi le Devoli, dans la journée du 8, et ont capturé une trentaine de prisonniers.

Le gouvernement fait, à 22 heures, le communiqué officiel suivant :

Sur la rive droite de la Meuse, actions d'artillerie violentes dans la région de la cote 344 et du bois des Fosses.

Journée calme partout ailleurs.

LA CRISE MINISTERIELLE

M. Painlevé accepte de former le Cabinet

Paris, 11 Septembre, 1 h. 40.

M. Painlevé s'est rendu dans la soirée, à l'Élysée, et a accepté de former un ministère qui ne soit pas l'expression de partis, mais d'un gouvernement d'Union nationale, tendant toutes les forces de la nation vers la conduite toujours plus énergique de la guerre.

La troisième journée de la crise a été marquée par la désignation par le président de la République de M. Painlevé, comme chef du futur gouvernement.

M. Poincaré commença par recevoir, dans la matinée, MM. Ribot, Clemenceau et les consultations d'usage des présidents des deux Chambres. A l'issue de ces entretiens, il fit appeler M. Painlevé à l'Élysée, à 11 heures 40. Celui-ci en sortait à midi 45, et annonça aux représentants de la presse que le président de la République lui avait confié la mission de constituer le nouveau Cabinet, et qu'il se réservait de donner son acceptation définitive dans la soirée, après avoir pris l'avis de diverses personnalités politiques.

En effet, le député de Paris passa son après-midi en consultations. Il rendit successivement visite à MM. Dubois et Deschanel, présidents du Sénat et de la Chambre ; à M. Ribot, président du Conseil démissionnaire ; à MM. Clemenceau et René Renoult, présidents de la Commission de l'Armée, le premier au Sénat, le second à la Chambre. M. René Renoult, d'autre part, fut également en contact avec le parti radical et radical-socialiste. M. Painlevé, en outre, en même temps, avec lui des intentions des représentants de ce parti au sein du Parlement.

A dix heures du soir, le député de Paris se rendait à l'Élysée et, après un entretien d'une demi-heure avec le président de la République, il acceptait de constituer le nouveau Cabinet, suivant ses propres paroles, un ministère qui ne soit pas l'expression de partis, mais d'un gouvernement d'Union nationale, tendant toutes les forces de la nation vers la conduite toujours plus énergique de la guerre.

LA SITUATION MILITAIRE

Paris, 10 Septembre, 2 h. 10.

Il se confirme que la défaite subie hier, par les Allemands, sur la rive droite de la Meuse, a été d'importance et leur a coûté les pertes les plus sanglantes.

En effet, leurs assauts répétés qui se sont reproduits jusqu'à cinq fois consécutives, les troupes ennemies n'ont pu aborder en aucun point notre front, ni reconquérir les positions perdues. Bien au contraire, nos troupes françaises ont élargi encore leurs avantages dans ce secteur, en achevant de maîtriser, dans les bois des Fosses et le bois des Courrières, nos troupes ennemies.

Le nombre de prisonniers s'est encore notablement augmenté.

Sur la rive gauche de la Meuse, l'activité d'artillerie est continue depuis quelques jours, mais aucune action d'infanterie n'est encore signalée.

Sur le front britannique, il n'y a eu, de part et d'autre, que des opérations de patrouilles et de reconnaissance.

L'aviation française vient encore d'accomplir les plus brillants exploits. La liste des As, Guynemer en tête, avec cinquante avions ; Nungesser, avec vingt avions ; et de nombreux

